



77ème Rallye Mont-Blanc-Morzine

4, 5 et 6 septembre 2025

**DECISION N°8
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS
ADAC OPEL ELECTIC RALLYE CUP**

**NOTIFICATION AU CONCURRENT N°7
MSC. SCHNKENFELDEN
Pilote NEULINGER Marcel**

La voiture du concurrent N°7, dans le cadre des vérifications finales, a été contrôlée non conforme, (hauteur de caisse inférieure aux spécifications réglementaires),

Le concurrent entendu, ne donne pas d'explication à cette anomalie sauf à préciser que la voiture a été louée

Vu la réglementation spécifique de l'ADAC OPEL electric Rally Cup,

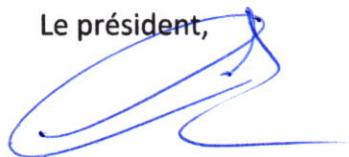
Le Collège statuant hors la présence de toute personne étrangère à sa composition

Prend la décision suivante :

Pénalité en temps de 30 secondes

Fait à MORZINE le Samedi 6 Septembre 2025 à 19h 00

Le président,



Jean Claude CRESP

les membres,



Alain ROSSI



Ivan PRISTCHEPA

Accusé réception le Samedi 6 Septembre 2025 à : 19:18 par le concurrent.